

GÉOPOLITIQUE | CHRONIQUE

PAR CÉCILE DUCOURTIEUX

Les petits pas de l'Europe

Annulation de la hausse de la CSG pour les petites retraites, défiscalisation des heures supplémentaires, augmentation de la prime d'activité pour les salariés payés au smic : lundi 10 décembre, le président a tenté, avec ces annonces, de calmer la colère des « gilets jaunes »

Que peut faire l'Europe, de son côté, pour les aider à améliorer leur quotidien ? Qu'a-t-elle déjà fait qu'ils ignorent peut-être encore ? Si la politique et la personne d'Emmanuel Macron ont servi de catalyseur et de paratonnerre à leur vindicte, la critique de Bruxelles et des technocrates européens n'arrive pas loin derrière dans la longue liste de leurs revendications.

Pourtant, dans la lutte contre le dumping social, pour plus d'équité fiscale ou de souveraineté européenne, des avancées récentes, mais réelles, ont été réalisées. On ne va pas se mentir : elles sont très partielles, et à long terme. Quand ces mesures sont déjà appliquées, elles ne sont pas forcément perçues, par manque de relais médiatiques et politiques au niveau national. Elles méritent tout de même d'être soulignées car la désinformation et la méconnaissance sont abondantes.

Sur le front du social, d'abord. Bruxelles a fait des pas dans la bonne direction ces derniers mois. Il faut dire que l'on partait de très loin : l'Europe était paralysée depuis le début des années 2000, ayant abandonné l'ambition d'un congé maternité unifié, d'un salaire minimum européen et laissé la directive sur le temps de travail se vider de sa substance.

Ce printemps, sous l'impulsion de la Commission, avec le soutien appuyé de la France, mais aussi de la Belgique et de l'Allemagne, la directive de 1996 sur le travail détaché a été révisée et durcie. Ce texte était dépassé, et contourné par de multiples sociétés sans scrupule exploitant les différentiels de salaires entre Est et Ouest.

Il devrait mieux protéger les travailleurs de l'Ouest, mais aussi ceux de l'Est, leur garantissant un même salaire sur le même lieu de travail et limitant le détachement à un an. Seul gros hic : la directive révisée n'entrera en vigueur que courant 2020.

Tout récemment, le 1^{er} décembre, Paris, Bruxelles et Berlin ont obtenu que le principe du déta-

chement s'applique aussi au secteur du transport. Un chauffeur polonais se rendant de Berlin à Madrid, effectuant au passage plusieurs livraisons en France, devra y être rémunéré au salaire français. Mais l'accord est fragile : il doit encore être négocié avec le Parlement européen.

Le 5 décembre, les capitales des 28 ont validé la création d'une Autorité européenne du travail, pour mieux lutter contre les fraudes liées au détachement. Le 11, l'eurodéputé Guillaume Balas, proche de Benoît Hamon, a réussi à faire voter à Strasbourg un règlement d'harmonisation des sécurités sociales plutôt protecteur pour les transfrontaliers.

Sur le front fiscal, la Commission a imposé plusieurs textes destinés à résorber des failles de la législation européenne dans les-

zou 2030 est en cours de finalisation. Un accord sur 32,5 % de gains d'efficacité énergétique, toujours en 2030, a déjà été obtenu. En revanche, la réforme en cours de la politique agricole commune (PAC) passe largement à côté des enjeux climatiques.

Le pacte de stabilité assoupli

Autres petits pas : cette fois, pour regagner un peu de souveraineté européenne. Un accord définitif a été trouvé pour mieux surveiller les investissements chinois et russes dans l'Union. Les armes antidumping ont été rendues légèrement plus efficaces. Enfin, il y a ces avancées quasi souterraines, mal comprises dans l'Hexagone. Importantes dans le contexte français : la commission Junker a assoupli l'application du pacte de stabilité et de croissance, cessant de considérer le plafond du déficit public à 3 % du PIB comme un couperet, et de menacer les capitales de sanctions à tout bout de champ.

L'institution a ménagé la France (en 2015), l'Italie entre 2015 et 2017, donné du mou aux gouvernements pour éviter de casser des croissances, tenu compte de sorties de crise aux conséquences sociales redoutables (Portugal, Espagne).

Attention, cela ne veut pas dire pour autant qu'à Bruxelles on va encaisser sans broncher le surcroît de déficit public pour 2019 lié aux promesses du président Macron. Effarée par l'ampleur de la crise sociale hexagonale, la Commission a annoncé qu'elle réexaminerait le budget de la France au cours du deuxième trimestre 2019, quand elle publiera ses nouvelles prévisions économiques.

En revanche, la France risque de perdre tout crédit auprès de l'Allemagne, de la Finlande ou des Pays-Bas pour tenter de maintenir en vie l'idée du président français d'un budget de la zone euro. Est-ce le prix à payer pour la paix sociale ? Peut-être. En tout cas, si les « gilets jaunes » veulent pousser l'Union à se réformer davantage, ils ont une occasion toute trouvée : les élections européennes de mai 2019.

Pour l'UE, il est donc urgent de résoudre, au moins partiellement, une contradiction délétère : un marché intérieur aux frontières ouvertes, mais avec des économies et des pouvoirs d'achat encore complètement disparates. ■

**LA FRANCE AURA
DU MAL À MAINTENIR
EN VIE L'IDÉE
D'UN BUDGET
DE LA ZONE EURO
QU'A FAIT L'UE
POUR AIDER LES
« GILETS JAUNES »
À AMÉLIORER
LEUR QUOTIDIEN ?**

quelles s'engouffrent les multinationales, GAFAs compris. La commissaire à la concurrence, Margrethe Vestager, a prononcé des amendes sans précédent : contre Apple (13 milliards d'euros) pour aides d'Etat abusives, et contre Google, par deux fois, pour abus de position dominante. Mais l'institution bute sur ce droit de veto dont disposent toutes les capitales en matière fiscale, pour aller vraiment plus avant contre l'injustice fiscale : une standardisation de l'impôt sur le revenu ou une vraie taxe sur les GAFAs.

L'environnement ? Les institutions de l'UE, très à l'écoute des lobbys industriels, s'y sont mises à reculons. Mais des textes significatifs ont été ou sont en passe d'être adoptés. Un objectif de réduction des émissions de CO₂ des voitures (de 35 % à 40 %) à l'hor-